

COMMUNE DE TANNAY



CONSEIL COMMUNAL

1295 Tannay, le 27 mars 2023

CC/08/2021-2026

Procès-verbal n°8 de la séance du Conseil communal de Tannay du 27 mars 2023 à 19h30

Ordre du jour

- 1. Appel**
- 2. Approbation du procès-verbal du 5 décembre 2022**
- 3. Assermentation de Monsieur Jonathan Monney**
- 4. Nomination des remplaçants de Monsieur Michaël Schlegel dans :**
 - a. la commission des finances**
 - b. la commission de l'urbanisme**
- 5. Communications du Bureau**
- 6. Communications de la Municipalité**
- 7. Communications des délégués des différentes associations intercommunales**
- 8. Préavis n° 20 de la Municipalité relatif à l'étude d'un projet de fusion des huit communes de Terre Sainte et de son financement**
- 9. Préavis n° 22 de la Municipalité relatif au règlement du port du Torry**
- 10. Propositions individuelles et divers**

Message d'ouverture du Président

« Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs du public, au nom du Bureau du Conseil communal de Tannay, je vous souhaite à tous la bienvenue.

Nous nous retrouvons tous pour le premier Conseil communal de l'année 2023.

Il est maintenant l'heure de déclarer ouverte la séance du Conseil communal de Tannay. »

Lecture de l'ordre du jour

Il est demandé que l'ordre du jour soit modifié de la manière suivante :

8. Préavis n° 22 de la Municipalité relatif au règlement du port du Torry.

9. Préavis n° 20 de la Municipalité relatif à l'étude d'un projet de fusion des huit communes de Terre Sainte et de son financement.

1. Appel

Au moment de l'appel :

L'heure du Conseil, la même que celui du précédent conseil du 5 décembre 2022, 19h30 a été prévue afin de permettre la libre expression des conseillers sur le sujet de l'étude de fusion.

La convocation écrite, seule moyen officiel de convocation stipule bien **19h30, gras et souligné.**

24 personnes sont présentes.

3 personnes sont préalablement excusées : Madame Lisa FRANCHI, Monsieur Karl VALFELLS (arrivé ensuite en retard), Monsieur Daniel PILSWORTH.

7 personnes sont absentes : Madame Ines FRANKE, Monsieur Fabrizio NASSISI, Madame Pierrette RAMSEIER, Monsieur Hossein FADAIE, Madame Natascha HEINZELMANN, Madame Marie Danièle GUEX et Monsieur Arcadio MIR.

Le quorum de 18 est atteint, la séance du Conseil communal peut donc se tenir.

2. Approbation du procès-verbal du 5 décembre 2022

Le procès-verbal du 5 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

3. Assermentation de Monsieur Jonathan Monney

Le Président lit la lettre de démission de Monsieur Michaël SCHLEGEL qui est excusé ce soir pour des raisons professionnelles.

Monsieur Jonathan MONNEY prête ensuite serment ; il est applaudi chaleureusement par l'assemblée.

4. Nomination des remplaçants de Monsieur Michaël Schlegel dans :

a. la commission des finances

Madame Chantal DONOHUE, Monsieur Jean-Marc Keller et Monsieur Marc POLYDOR proposent leur candidature.

Est élu : Monsieur Jean-Marc KELLER (11 voix)

b. la commission de l'urbanisme

Madame Caitlin MONNEY et Monsieur Marc POLYDOR proposent leur candidature.

Est élue : Madame Caitlin MONNEY (16 voix)

5. Communications du bureau

Le Président lit la lettre de démission de Madame Ninon PULVER PICCOT qui est présente dans le public. Elle se voit remerciée et chaleureusement applaudie par l'assemblée.

Il informe qu'à la prochaine séance du 26 juin 2023 aura lieu le renouvellement du bureau du Conseil.

A noter les nouvelles adresses emails pour contacter le bureau : presidenceCC@tannay.ch et secretariatCC@tannay.ch

Il demande ensuite qui aimerait faire partie de la commission d'organisation pour la « sortie au vert » : personne ne manifeste d'intérêt, ça sera donc la charge du bureau d'organiser cette sortie.

Le Président annonce aux personnes qui sont arrivées après 19h45 à la séance qu'elles ne pourront pas voter sur les préavis du jour en raison de l'art. 51 al. 5 du règlement du conseil communal de Tannay.

Premières interrogations sur les raisons du retard des conseillers

6. Communications de la Municipalité

Madame la Syndique informe que la commune est devenue propriétaire de la parcelle n° 139 et de l'immeuble sis sur cette parcelle, le 15 mars 2023. Il s'ensuit que l'acheteur évincé (ELEA SA) a demandé dans un premier temps une indemnité de Fr. 500'000.- en tant que dommages-intérêts. Cette société demande à présent un montant de Fr. 300'000.-.

Elle précise que l'immeuble devra faire l'objet de gros travaux mais que les appartements sont actuellement loués, ce qui rapporte des revenus locatifs à la commune.

Madame la Municipale Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT informe que les règlements et directives de fonctionnement pour le personnel communal ont été révisés, puis corrigés après avoir été soumis aux employés de la commune. Ils entreront en vigueur durant l'année 2023.

Elle sollicite ensuite l'aide de tous les citoyens pour rendre attentifs les propriétaires de chiens afin d'éviter que les déchets de matière fécale restent sur la voie publique. Ceci également dans le but de respecter le travail des employés communaux.

Sur question, elle précise attendre encore une année avant de mettre en place un éventuel système de sanctions.

7. Communications des délégués des différentes associations intercommunales

Madame Silvie HOLOWATY FRITSCH, **pour la commission de développement durable**, informe qu'en janvier dernier a eu lieu la « rencontre citoyenne » lors de laquelle ont été présentés 6 projets : une bibliothèque d'objets et de services, une coopérative bio, un *repair* café dans le village, le réensauvagement des jardins, un évènement grand public sur le développement durable le dimanche 21 ou 28 avril 2024 et une affiche adressée aux jeunes pour les alerter contre les déchets dans la rue.

A noter que la prochaine « rencontre citoyenne » aura lieu en mai 2023 ; les personnes intéressées peuvent se manifester auprès de la commission de développement durable.

Elle explique qu'une soirée d'information avec la Romande Energie a eu lieu en février dernier dont le thème était la pénurie d'énergie (comment agir pour réduire la consommation, adapter son logement, les transports, adapter son logement, encourager les énergies renouvelables...).

Elle attire l'attention sur le fait que plusieurs personnes se chauffent encore à l'électricité et ne savent pas comment passer à un autre système de chauffage. Elle demande alors à la municipalité quels sont les projets de la commune dans ce domaine.

Elle informe ensuite que les personnes qui souhaitent être bénévoles pour la fête du village peuvent la contacter.

Elle demande à la Municipalité ce qui est prévu à la déchetterie intercommunale pour recycler les déchets.

Elle informe ensuite que la « Marche Bleue », qui appelle la Suisse à respecter l'Accord de Paris qu'elle a signé, a lieu du 1^{er} au 22 avril 2022. Pour plus d'informations : www.lamarchebleue.ch.

Monsieur Marc HUSMANN **pour l'ORPC**, informe qu'un nouveau commandant a été engagé le 1^{er} mars 2023.

Monsieur Marc LUTHI **pour le SITSE**, informe qu'une séance de présentation du plan directeur de diffusion de l'eau (PDDE) et de la convention entre les SITSE et la régie des eaux du pays de Gex (REOGES) a eu lieu le jeudi 23 mars 2023. Le but du plan directeur est de définir les besoins d'investissement pour l'exploitation des réseaux pour les 15 à 20 prochaines années et améliorer les défenses incendies.

Monsieur Marc RAMSEYER, **pour la commission technique des SITSE**, annonce que les travaux pour le remplacement d'une conduite d'eau commenceront ce printemps. Il explique qu'un crédit de Frs.

540'000.- a été demandé pour l'adaptation des crépines situées sur les communes de Tannay et de Founex (en raison de l'invasion de la moule quagga).

Madame Chantal DONOHUE, **pour l'APEJ**, explique qu'un conseil extraordinaire a eu lieu en février 2023. Il a été annoncé que le démarrage du chantier de la patinoire-piscine et celui des Rojalets. En mars 2023 a eu lieu un appel d'offres pour la salle de gym.

Elle informe que le problème actuel concerne le grand manque de places pour les crèches, écoles et UAPE.

8. Préavis n° 22 de la Municipalité relatif au règlement du port du Torry

Monsieur le Municipal Claus HÄSSIG présente le préavis n° 22.

Il présente le nouveau règlement du port du Torry et explique que les travaux ont eu un peu de retard en raison du Covid-19 et de l'augmentation pour les matières premières (acier).

Le règlement a été bâti à partir du meilleur des règlements d'autres ports. Des aller-retours avec les services du Canton en garantissent la teneur. Les bateaux ventouses ont été ciblés.

La version à voter est commune à Mies et Tannay et sera validée dans les 2 communes.

Il informe que les bateaux pourront arriver dès le 1^{er} juin 2023.

Madame Jill MONNEY demande si les personnes qui ont été averties d'avoir une place pour leur bateau sont sûres de l'avoir. Il répond que oui. Elle demande également s'il y aura un système d'amarrage ; Monsieur le Municipal Fabrice BEAUX répond qu'il n'y aura pas de bouées d'amarrage mais un nouveau système flottant et plus moderne.

Monsieur Jean-Marc KELLER lit le rapport de la commission *ad hoc* pour le règlement du port du Torry ; au nom de la commission, il recommande d'accepter le préavis n°22.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 22 est accepté à l'unanimité.

9. Préavis n° 20 de la Municipalité relatif à l'étude d'un projet de fusion des huit communes de Terre Sainte et de son financement

Monsieur Marc HUSMANN prend la présidence.

Madame la Syndique présente le préavis n° 20.

Elle précise qu'il s'agit à ce stade d'une étude de faisabilité pour les huit communes de Terre Sainte et non pas d'une fusion.

Elle informe que chacune des communes sera représentée au sein du comité de pilotage, dont le but est notamment d'étudier le périmètre de fusion par le biais de groupes de travail dans lesquels chacun peut se proposer d'y participer.

Monsieur Marc RAMSEYER lit le rapport de la commission ; au nom de la commission, il recommande d'accepter le préavis n° 20.

La discussion est ensuite ouverte.

Monsieur Jean-Marc KELLER demande si cette initiative vient des communes ou des cantons.

Madame la Syndique répond que l'idée de la fusion a resurgi lors d'une réunion des syndicats des communes de Terre-Sainte, suite à quoi est intervenu Monsieur Laurent CURCHOD.

Monsieur Jean-Marc KELLER souhaite donner son avis ; pour lui, une fusion des communes de Terre Sainte signifierait la fin du conseil communal, de la municipalité et de l'administration communale ce qu'il regrettera pour des raisons pratiques notamment.

Il dit que les services intercommunaux (SITSE, écoles, déchetterie, etc) sont des ententes qui existent déjà entre les communes et se pose alors la question de l'utilité d'une fusion.

Il estime que le canton serait dans ce cas avantageux car il n'aurait plus qu'un seul interlocuteur en face de lui et que cela aura des répercussions sur les impôts et serait, dans tous les cas, défavorable pour le contribuable.

Madame la Syndique répond que ce sont des questions justifiées mais quelle ne peut pas y répondre à ce stade puisque ce préavis concerne seulement une étude de faisabilité et non la fusion en elle-même.

Monsieur Guillaume BENARD informe avoir participé à une réunion le 31 janvier 2023 à Founex en présence des 8 syndicats des communes de Terre Sainte, des groupes de travail et de Monsieur Laurent CURCHOD notamment. Il souhaite donner son avis ; il estime que ce n'est pas un mandat de projet ouvert à plusieurs options mais un mandat qui porte uniquement sur le fait de fusionner les huit communes. Il explique avoir demandé quelles sont les motivations premières pour cette fusion et précise qu'à aucun moment il n'a entendu que la motivation était le bien-être de la population. Il explique également que cette étude ira forcément en faveur de la fusion, laquelle n'apporterait pas d'autres solutions que celles qui existent déjà grâce aux ententes intercommunales. Il relève aussi que le personnel communal n'a pas encore été intégré dans ce projet.

Il demande le vote à bulletin secret, plus de 4 conseillers se joignent à la demande.

Monsieur Marc POLYDOR demande s'il ne faudrait pas, tout d'abord, procéder par un sondage de la population ou un vote consultatif sur ce sujet.

Madame la Syndique répond qu'avant cela il faudrait étudier dans un premier temps des questions qui seront analysées dans l'étude d'un projet de fusion et que le sondage se fera après puisque c'est la population qui décidera finalement.

Monsieur Marc LUTHI souhaite donner son avis ; il est en faveur de cette étude car pour finir c'est la population qui doit décider et elle doit pouvoir se prononcer.

Monsieur Arnaud WEIL souhaite donner son avis ; il pense qu'il ne s'agit pas d'une étude mais que c'est un engrenage dont il sera difficile d'en sortir. Le plus gros coût de cette étude représente les coûts des membres de l'administration communale non chiffrés et qu'au final le budget sera beaucoup plus élevé que prévu. Il attire l'attention sur le fait que pour lui l'étude n'est pas objective puisque la conclusion est déjà connue d'avance : avec 30 % du budget réservée au mandat de la société de communication qui fera la publicité, a-t-on vraiment besoin de payer de la pub pour un résultat qui sera forcément positif pour la fusion. Il dit que cette étude est là pour valider celui qui la paye et donne

l'exemple d'études, comme celle lancée par la région de Nyon qui a coûté très cher, comme celle du parking de la Givrine qui est finalement un parking de boue. Il dit qu'on peut sortir à tout moment de cette étude mais ce n'est pas vrai comme pour les sacs poubelles. Il relève enfin les conséquences négatives d'un passage d'un village de 1'700 habitants à une ville de 18'000 habitants : Charge de l'administration en hausse, augmentation de la densité de population, arrivée obligatoire des partis politiques etc... et donne l'exemple de fusions de petits villages qui ne peuvent pas être comparées avec les villages de Terre-Sainte. Il soulève enfin le problème des impôts et de la péréquation qui devrait être réglée avant une éventuelle fusion.

Monsieur Marc LUTHI dit que c'est à la population de décider.

Madame la Syndique souhaite préciser que le montant pour le sondage à la population est compris également dans les montants qui seront payés de moitié par le canton, donc le montant qui est demandé aujourd'hui sera tout payé dans ces Fr 10'000.-. Elle précise qu'il faut une étude, ne serait-ce que pour décider en connaissance de cause et savoir réellement ce que veut la commune. Elle dit aussi que chaque village gardera ses spécificités.

Monsieur Fabrizio NASSISI dit que dans le cas d'une fusion, la force des communes sera diluée et qu'il y aura disparition du niveau communal dans le cas d'une fusion. La question n'est pas de priver la population de choisir on vote contre. Il se demande comment ce non serait compris auprès des autres communes.

Monsieur Hossein FADAEI se demande si Tannay vote défavorablement au projet si les autres communes pourront quand même fusionner et quels sont les grands principes de l'étude.

Monsieur Guillaume BENARD répond que c'est une étude de fusions de 8 communes et que le mandat est défini dans ce sens, pas à 2-3-5 ou 7 communes !

Madame La Syndique répond que chaque commune est libre de voter pour ou contre cette étude. Elle précise que si Tannay ne faisait plus partie de cette étude, cela n'empêchera pas les autres communes de participer à l'étude et de fusionner.

Madame Caitlin MONNEY demande s'il est possible de repousser le vote de ce soir ultérieurement ou de rejoindre la fusion plus tard dans le processus. Elle est d'avis qu'il faudrait pouvoir voter sur les différents éléments de l'étude, par exemple le budget, les grands principes etc.

Madame la Syndique répond que si on vote contre le préavis, Tannay ne fera pas partie des groupes de travail qui sont composés d'une personne de l'exécutif et d'une du législatif, ce qui permettra d'amener un équilibre pour faire en sorte que l'étude ne soit pas biaisée. Elle précise ensuite que pour la communication, plusieurs sociétés de communication avec un cahier des charges ont été mandatées et que le but n'est pas de faire une communication biaisée mais de reporter ce que les groupes de travail décideront en fonction de leur domaine.

Monsieur Karl VALFELLS explique qu'il a participé à la réunion qui s'est tenue le 31 janvier et que Laurent CURCHOD a fait preuve de mauvaise foi en amenant l'exemple de fusions de communes qui ne peuvent pas être comparables avec celles de Tannay. Il est cependant d'avis que la population devrait être consultée.

Madame Jane FERGUSON demande quelles sont les motivations financières des autres communes et quels sont les critères et les principes sur lesquels s'appuieront les groupes de travail. Elle est d'avis que c'est un travail énorme pour les 16 personnes concernées. Elle demande également quelles sont

les raisons qui font que les démarches surviennent maintenant alors que les municipalités sont en discussion depuis le mois d'août dernier.

Monsieur Jonathan MONNEY demande pourquoi ce projet ne commence pas par un sondage de la population, ce qui reviendrait également moins cher que le budget de Fr 10'000.- prévu.

Madame Jill MONNEY précise que la commune de Tannay a une bonne situation financière comparé à d'autres communes de Terre Sainte pour lesquelles ce n'est pas le cas, d'où un déséquilibre !

Madame Silvie HOLOWATY FRITSCH demande ce qu'il s'est passé en 2010 au sujet du projet de fusion.

Madame la Syndique répond qu'en 2010 a eu lieu un sondage qui avait démontré qu'à peu près 68 % de la population de toutes les communes était pour la fusion. A ce stade ce n'était pas une étude de Fusion mais c'était la fusion. Au moment des votations toutes les communes ont voté pour sauf le Conseil communal de Founex qui a voté à deux voix près contre. Elle précise que contrairement à 2010, les communes ne sont pas obligées de fusionner à huit communes, ce qui signifie que même si Tannay refuse la fusion, les autres communes pourront fusionner.

M. François Stettler propose de reporter la votation à la prochaine séance du Conseil communal en raison des discussions précédentes et des personnes qui sont en retard et qui ne pourront pas voter.

Madame la Syndique précise qu'il s'agit juste d'un avis pour ou contre une étude, ce qui n'implique pas forcément de faire un conseil extraordinaire, d'autant plus que les groupes de travail commenceront à se réunir à partir du mois de mai 2023 pour une durée d'une année.

L'assemblée tente de réfléchir à des solutions diverses hors cadre légal et devant le blocage de la situation, Monsieur Guillaume BENARD reprend la présidence pour tenter de trouver une solution avec la municipalité.

Il est discuté d'une solution entre le Conseil communal et la Municipalité pour trouver un accord entre les personnes qui sont arrivées en retard et les autres et éviter les vices de forme.

Le Président répond négativement à la demande de vote pour accepter les conseillers en retard pour qu'ils puissent voter. Cela serait un véritable vice de forme.

Il propose à la municipalité que la séance soit repoussée au mois de juin ou en séance extraordinaire.

Madame la Syndique dit qu'en juin 2023 il sera trop tard car les groupes de travail auront déjà commencé et donc qu'il faut voter lors de ce conseil.

Refus de la municipalité de retirer le préavis pour le reposer à une date ultérieure.

Le Président déclare que le quorum était atteint en début de séance, avant que les personnes en retard n'arrivent et que par conséquent le vote est possible.

Il demande par conséquent que les personnes en retard s'abstiennent de voter et il est procédé aux opérations de vote.

Le vote a lieu à bulletins secrets.

Le préavis n° 20 est refusé à 13 voix contre 12.

10. Propositions individuelles et divers

Monsieur Marc POLYDOR souhaiterait que la commune instaure la limitation de vitesse à 30km/H, à l'instar d'autres communes du canton de Vaud, entre 22h et 6 heures du matin, sur la route de Saint-Cergues.

Le Président déclare que la route de Saint-Cergues est en mauvais état et que cela cause de nombreuses nuisances : vitesse, bruit etc. et que les enfants sont également mis en danger lors du ramassage par les bus scolaires privés le long de cette route.

Monsieur Hossein FADAIE présente le Tennis Club Mies-Tannay (TCMT) qui est un centre sportif familial et ludique, composé de 325 membres. Le TCMT organise de nombreux cours, stages et camps pour la jeunesse. Il compte également la présence d'un terrain de Paddel.

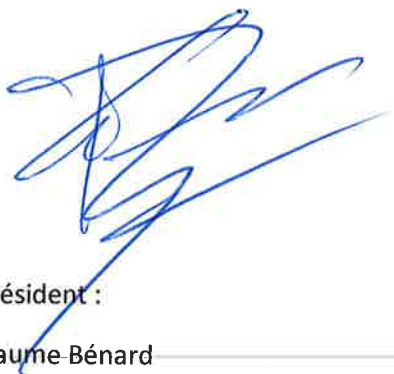
A l'heure actuelle, il relève qu'il manque une salle couverte pour l'hiver, ce qui implique de trouver une solution rapidement pour l'hiver prochain.

Vous trouverez plus d'informations sur www.tcmt.ch

Madame Maria del Rosario MARTINEZ CASTRO propose de prolonger le trottoir ou de mettre un passage piéton sur le chemin des Moulins qui va en direction de la ferme des Moreennes car la situation actuelle est dangereuse pour les piétons et permettrait d'éviter de devoir se déplacer en voitures.

Madame Marie-Noëlle FAVARGER SCHMIDT répond qu'il est pris note de cette demande.

Le Président clôt la séance à 22h52.



Le Président :

Guillaume Bénard



La Secrétaire :

Anne-Sophie Nuoffer